



APAK energy Sàrl

Info: info@apakenergy.ch

www.apakenergy.ch

No IVA: CHE-274.029.865 IVA

Garantie du produit

Apak Freine Neige

La société APAK energy Sàrl s'efforce de livrer les Freins à Neige en parfait état. Si l'acheteur devait toutefois trouver des pièces défectueuses, il devrait en informer par écrit le point de vente compétent dans les deux semaines suivant la réception. Pour faire valoir la garantie, il faut joindre la preuve d'achat originale et une documentation photographique du dommage.

La reconnaissance d'un cas de garantie incombe à la société APAK energy Sàrl. Dans le cas d'un cas de garantie reconnu, l'obligation de garantie se traduit exclusivement par le remplacement des pièces défectueuses.

Il n'existe aucun droit à la garantie en cas

- d'un transport, d'un stockage ou d'une manipulation non conformes.
- d'un défaut visuel, comme par exemple des variations de couleur ou des taches, car cela n'a aucune influence sur la qualité des Freins à Neige.
- des forces de la nature (dommages naturels), de la force majeure, du vandalisme, de la destruction par dei influences externes et/ou des personnes/animaux.